

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 19 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 04/11/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 04/11/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2024/108 – Logement locatifs - Gestion délégué à Sarthe Habitat - Revalorisation des loyers - approbation du budget prévisionnel 2025

Vu la lettre en date du 30 septembre 2024 de Sarthe Habitat relative à la révision des loyers au 1^{er} janvier 2025 des logements locatifs sis « Croix Caseau », et sis « Logis de la Demée » et à l'approbation de la proposition budgétaire 2025 ;

Vu l'évolution des indices de révision de loyers (IRL) du deuxième trimestre, plafonnée à 3.26% cette année ;

Vu la proposition du budget 2025 présentée par Sarthe Habitat au titre de la gestion déléguée des logements locatifs de la Croix Caseau et Logis de la Demée ;

Considérant que la hausse des loyers pratiqués des logements locatifs sociaux est limitée à l'évolution de l'indice de révision des loyers (IRL) du deuxième trimestre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la revalorisation de 3.26 % pour le calcul des loyers des logements locatifs sis « Croix Caseau » et sis « Logis de la Demée » au 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'une remise en cause par la loi de finances ;
- d'approuver la proposition de budget pour l'exercice 2025, s'équilibrant en dépenses et recettes d'exploitation à 100 050 € et en dépenses et recettes en section d'investissement à 1 000 € ;
- d'approuver le rajout budgétaire d'un montant de 3 661.31 € pour la remise en état du logement sis 8 rue de la Croix Caseau

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/11/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GENDRON Bernard

